

## Registre des délibérations - Délibération n°13 : 07/12/2016

### DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR VIREMENT DE CRÉDITS

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le sept décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud
- **Représentants des Communes :**
  - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb,
  - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
  - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac

— **Représentants des établissements publics :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arzac, Bertrand Mazel
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel,

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere  
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud  
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux  
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Patrick Pac  
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphart, Pascale Licari  
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana  
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet  
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Clanfarani



► **Le Conseil de Parc était représenté par 14 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence  
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône  
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue  
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »  
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

En exercice	Nombre de membres	
	Présents et représentés	Votants
30	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	53

Date de convocation 26/09/2016 RC-602-603
---

Délibération n° 13 : 07/12/2016

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR VIREMENT DE CRÉDITS

Les crédits prévus à certains chapitres du budget 2016 sont insuffisants pour prendre en charge la totalité des mandats émis. Ainsi, le chapitre 67 « charges exceptionnelles » présente un dépassement de crédits.

Le budget primitif 2016 avait prévu au compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs », des crédits à hauteur de 146 835,77 euros, correspondant aux diverses annulations de titres émis entre 2005 et 2011 et ne pouvant être recouverts. La totalité de ces crédits a donc été consommé par l'émission des mandats d'annulation.

Un mandat complémentaire de 10 216 € a été émis au compte 673 pour le remboursement partiel d'une subvention allouée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en raison du solde au prorata de ladite subvention.

Enfin, le budget primitif avait prévu au compte 6541 « créances admises en non-valeur », des crédits à hauteur de 115 343,47 €, correspondant à diverses demandes d'admission en non-valeur de Mme la Trésorière. La procédure d'inscription et de mandatement d'office n'ayant pu être mise en œuvre, ces crédits ne peuvent être inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » mais plutôt au chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits afin de disposer de crédits suffisants pour la fin de l'exercice 2016.

Chap.	Lib Chapitre	DEPENSES	RECETTES
		DECISION MODIFICATIVE	DECISION MODIFICATIVE
011	Charges a caractère général	-90 216,00	
012	Frais de personnel et charges assimilées		
023	Virement a la section d'investissement		
63	Impôts, taxes et versements assimilés		
65	Autres charges de gestion courante	-35 132,47	
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles	125 348,47	
68	Dotations aux provisions		
042	Op,r Ordre de transfert entre sections		
002	Résultat de fonctionnement reporté		
013	Atténuation de charges		
70	Produits sces domaine et ventes diverses		
74	Dotations, subventions et participations		
75	Autres produits de gestion courante		
77	Produits exceptionnels		
78			
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles		

21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
040	Opér d'ordre de transfert entre section		
041	Opér d'ordre de transfert entre section		
O21	Virement a la section d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
10	Dotations, fonds divers & réserves		
13	Subventions d'investissement		
001	Résultat d'investissement reporté		
O24	Produits de cessions		
	<b>Total Investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte la décision modificative n°02 du budget 2016, telle que détaillée dans la maquette budgétaire ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **15 DEC. 2016**  
Et de l'affichage effectué le **20 DEC. 2016**

Le Président,  
Roland Chassain

